



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

... .. 3 ... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..



07574-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.258/4

8 septembre 1977

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Première réunion de consultation sur  
l'industrie du cuir et des articles en cuir

RAPPORT DE LA REUNION REGIONALE PREPARATOIRE  
AUX CONSULTATIONS SUR LES AGRO-INDUSTRIES :  
LE CUIR ET LES ARTICLES EN CUIR

organisée conjointement  
par  
l'ONUDI et la CEA

Addis-Abéba, 27 juin-1er juillet 1977

Le présent document est la traduction d'un original anglais qui n'a pas fait  
l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Antérieurement publié sous la cote UNIDO/EX.18.

Id.77-6746

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
A. HISTORIQUE DE LA REUNION	3	1 - 7
B. ORGANISATION DE LA REUNION	4	8 - 16
C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX	6	<u>17 - 73</u>
Déclaration liminaires	6	17 - 21
Observations générales	8	22 - 24
Matières brutes	9	25 - 28
Industrie de la tannerie	10	29 - 32
Articles en cuir	11	33 - 39
Infrastructure	13	40 - 49
Autres questions technologiques	15	50 - 57
Accès aux marchés	17	58 - 67
Redéploiement de l'industrie	18	68 - 72
Examen et adoption du rapport de la réunion	19	73

A. HISTORIQUE DE LA REUNION

1. Le système de consultations dans le secteur industriel, inauguré au début de l'année 1973, a été officialisé par la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en mars 1975 (ID/B/155/Add.1). Ce système novateur devrait aider à augmenter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale.
2. Cependant, avant même la Conférence de Lima, d'importantes décisions avaient été prises à ce sujet par les pays en développement à l'échelon régional et international.
3. La troisième Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Nairobi en décembre 1975, a adopté une déclaration qui donnait au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique un rôle central dans les consultations et les négociations régionales ainsi que dans l'examen des progrès à réaliser en vue de l'objectif quantitatif fixé pour l'industrialisation en Afrique.
4. Sur le plan interrégional, le Groupe des 77, lors de sa deuxième réunion ministérielle, organisée à Alger en février 1975, a adopté une Déclaration et un Plan d'action qui prévoyaient un système de négociations et de consultations permanentes aux niveaux global, régional et sectoriel, en vue de faciliter l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le Groupe des 77 a demandé en outre à l'ONUDI de servir de cadre pour la négociation d'accords industriels entre les pays développés et les pays en développement et entre les pays en développement eux-mêmes.
5. Le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, lors de sa troisième réunion, tenue à Addis-Abéba en novembre 1975, a approuvé la mise en place du système de consultations, moyen de favoriser l'autosuffisance des pays africains et de promouvoir les projets de coopération intra-africaine.
6. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI a recommandé que cette organisation établisse un système de consultations permanentes aux niveaux global, régional et sectoriel. Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3362 (S-VII).

7. Conformément à ces directives, le Conseil du développement industriel a décidé, à sa dixième session, que l'ONUDI commencerait par convoquer des réunions de consultation dans certains secteurs industriels, à titre expérimental. Le Conseil a décidé en outre que, pour préparer les consultations sectorielles, l'ONUDI pourrait, agissant en coopération avec divers organismes régionaux, entreprendre des activités préparatoires au niveau régional. En conséquence, une réunion préparatoire concernant l'industrie du cuir et des articles en cuir a été organisée par l'ONUDI et la CEA, à Addis-Abéba, du 27 juin au 1er juillet 1977, en vue de mettre au point une stratégie régionale et de rédiger un document spécial qui serait soumis à la réunion globale de consultation.

### B. ORGANISATION DE LA REUNION

#### Ouverture de la réunion

8. La réunion a été ouverte par M. G. Kimani, Chef par intérim de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie. H. H. Rahim, de la Section des négociations de l'ONUDI, a également fait une déclaration liminaire.

9. La réunion a été présidée par M. A.M. Nakamura, Chef de la Section du développement industriel, de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie, et par H. H. Rahim.

#### Participants

10. Les consultants régionaux ci-après, auteurs de documents d'information, assistaient à la réunion :

Assrat Teferra, Consultant de l'ONUDI, ancien directeur général des Tanneries éthiopiennes, Addis-Abéba

Mahomoud Ben Hassine, Président-directeur général de la Société nationale de développement de l'industrie de la chaussure, Conseiller de l'ONUDI sur le développement de l'industrie du cuir et de la chaussure en Tunisie.

11. Les experts ci-après étaient présents :

Mohamed Maher Abou El-Khair, Chef de service au Centre de contrôle de la qualité, Le Caire (Egypte)

T.S. Kalikawe, Spécialiste du développement aux Tanneries Mwanza, Agence nationale du développement, Dar-es Salaam (République-Unie de Tanzanie)

Yoftane Kebede, Directeur général par intérim de la Société nationale du cuir et de la chaussure, Addis-Abéba (Ethiopie)

Bacry Yusuf, Chef du service de la recherche et de la planification, Société nationale du cuir et de la chaussure, Addis-Abéba (Ethiopie).

12. Les observateurs ci-après assistaient à la réunion :

C. Coombes, Représentant de la FAO dans le pays, Addis-Abéba

Mme Cecile Davis, Représentant général adjoint du PNUD et responsable de la liaison avec la CEA

Mme U. King, Adjoint au représentant régional du PNUD, Addis-Abéba

Shenkute Tessema, Spécialiste de la production générale, Centre international pour l'élevage en Afrique

E. Lord, Economiste, Division mixte CEA/FAO de l'agriculture.

13. Participait également à la réunion :

R. Sen Gupta, Conseiller de l'ONUDI en Ethiopie pour le cuir et les articles en cuir.

14. La CEA était représentée par les fonctionnaires ci-après :

G. Kimani, Chef par intérim de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie

A.M. Nakamura, Chef de la section du développement industriel

R. Noury, Conseiller régional, Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie

S.J. Walters, Economiste, Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie.

15. L'ONUDI était représentée par les fonctionnaires ci-après :

M. O. Abdelmonssem, Section des études sectorielles, Centre international d'études industrielles

H. K. Rahim, Section des négociations.

Ordre du jour :

16. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Déclarations liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Observations générales

4. Matières premières :
  - a) Amélioration des cuirs et peaux
  - b) Produits chimiques
5. Industrie de la tannerie
6. Articles en cuir :
  - a) Chaussures
  - b) Autres articles en cuir
7. Infrastructure :
  - a) Infrastructure humaine
  - b) Infrastructure financière
  - c) Transports
  - d) Energie
8. Autres questions technologiques :
  - a) Recherche-développement
  - b) Problèmes d'environnement
9. Accès aux marchés
10. Redéploiement de l'industrie
11. Examen et adoption du rapport de la réunion.

#### C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

##### Déclarations liminaires (point 1 de l'ordre du jour)

17. Dans sa déclaration liminaire, le Chef par intérim de la Division mixte CEA/ONU/DI de l'industrie, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a fait un bref historique de la réunion préparatoire régionale.

18. Le Chef par intérim de la Division mixte CEA/ONU/DI de l'industrie a engagé les consultants et les autres participants ayant une connaissance particulière de la question et en ayant fait l'expérience dans leur pays à apporter leur contribution aux travaux de la réunion, afin que des questions spécifiques puissent être identifiées en vue d'une action appropriée menée aux niveaux national, régional et sous-régional ainsi qu'avec la coopération des pays avancés. Les questions régionales seraient

étudiées en même temps que les questions globales qui doivent être soumises à la réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir que l'ONUDI convoquera à Innsbruck (Autriche) du 7 au 11 novembre 1977.

19. M. Rahim a exprimé la satisfaction de l'ONUDI d'avoir pu organiser la réunion préparatoire régionale, premier maillon d'une série de rencontres analogues devant avoir lieu aux sièges des commissions économiques régionales. Il a formulé l'espoir que cette série de réunions réussirait à formuler des principes directeurs précis pour l'identification des structures globales de développement du secteur du cuir et des articles en cuir, et à trouver des solutions pour certains des problèmes que rencontrent les pays en développement dans le renforcement et l'expansion de leur production industrielle. Ces réunions pourraient aussi dégager certaines possibilités de coopération entre pays en développement et pays développés. Il ne fallait considérer la réunion préparatoire, ni comme un séminaire ou un colloque consacré à l'étude des techniques nouvelles, ni comme une confrontation entre pays en développement et pays développés, mais comme un lieu choisi pour poser et examiner les questions et les problèmes de l'industrie dans les pays en développement et pour suggérer les moyens qui permettraient de parvenir aux objectifs fixés pour l'augmentation de la part des pays en développement dans la production industrielle d'ici à l'an 2000. La réunion préparatoire était, en particulier, le lieu voulu pour examiner les problèmes, quels qu'ils fussent, pouvant faire l'objet d'un consensus, et fournir ainsi des solutions à l'échelle globale pour la réorganisation de la production industrielle mondiale.

20. La réunion avait pour but de préciser les futures conditions d'exploitation du secteur du cuir et des articles en cuir ainsi que ses possibilités d'expansion dans la région et, à partir de là, de définir certains problèmes et certaines questions prioritaires à soumettre à la réunion globale de consultation. Les délibérations régionales auraient pour thème central l'identification des possibilités et des contraintes concernant le redéploiement ou le transfert dans la région africaine des fabrications devenues improductives ou infructueuses dans les pays développés, ainsi que l'accélération du processus de transfert grâce à des accords généraux prévoyant, entre autres, le transfert des connaissances techniques, le perfectionnement de la main-d'oeuvre, la mobilisation des ressources financières, l'accès aux marchés, etc.

21. Le secteur du cuir et des articles en cuir offrait une occasion unique de réaliser et de mettre en oeuvre, de façon concrète et effective, le principe du redéploiement. Nul n'ignorait que les tanneries et les manufactures d'articles en cuir de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède, pour ne citer que deux pays, fermaient actuellement leurs portes. Le Chef par intérim de la division mixte CEA/ONUDI de l'industrie a formulé l'espoir que la réunion apporterait quelques réponses à ces questions, ou définirait à grands traits les zones de coopération internationale, de façon à contribuer à une redistribution équitable des moyens de production dans cet important secteur.

Observations générales (point 3 de l'ordre du jour)

22. Les consultants régionaux ont fait des exposés généraux sur le cuir et les articles en cuir dans leurs pays respectifs. Les mesures adoptées sur le plan national pour améliorer et développer la production du cuir ont également été mentionnées.

23. Certaines des principales contraintes qui s'opposent au développement et à l'expansion de l'industrie du cuir et des produits en cuir dans les pays africains ont été examinées. Les contraintes ci-après ont été constatées :

- a) Mauvaise qualité des cuirs et peaux bruts;
- b) Sujétion de l'industrie de la tannerie aux importations de produits chimiques;
- c) Insuffisance de l'infrastructure (routes, communications, main-d'oeuvre, etc.);
- d) Insuffisance des moyens de formation à l'échelon régional, notamment au niveau des travailleurs et des contremaîtres; manque de moyens de recherche.

24. On a fait remarquer que certains pays africains, comme l'Égypte, importent 50 % de leurs besoins en cuirs et peaux. L'Égypte souffre en outre des dimensions insuffisantes de ses tanneries, et un plan a été mis au point pour en amalgamer un certain nombre. Les tanneries locales ne peuvent faire face à la demande, il faut importer une certaine quantité de cuirs traités. Le problème de la commercialisation

a été signalé comme une difficulté particulière : les participants ont fait observer qu'il est essentiel d'adapter et d'améliorer la qualité du cuir, afin de répondre au souci de qualité des marchés européens. Cela s'est révélé difficile jusqu'à présent en Afrique, à cause du grand nombre de petites entreprises traditionnelles et de type familial, qui rend pratiquement impossible d'imposer des normes de qualité.

#### Matières brutes (point 4 de l'ordre du jour)

##### Considérations techniques générales sur les contraintes

25. Il a été généralement reconnu que la mauvaise qualité des cuirs et peaux s'expliquait par la mauvaise qualité de la matière première. Les coutumes traditionnelles et les impératifs religieux affectent la qualité de cette matière première, d'où mauvaise conservation des cuirs et peaux, risques de putréfaction, etc. Au sujet des produits chimiques (qui représentent de 20 à 25 % des coûts de production) il a été souligné que les pays africains continueraient à dépendre des importations en provenance des pays développés, notamment pour les tanins synthétiques, les teintures et les produits d'apprêt. Il a été indiqué que, d'ici cinq ans, l'Afrique pourrait subvenir à ses besoins en sels de chrome (produits par le Zimbabwe) et en matières tannantes végétales (produites par le Kenya et le Zimbabwe).

##### Questions à examiner

###### A l'échelon national

26. i) Adoption d'une réglementation nationale de l'abattage individuel;
- ii) Extension des services vétérinaires aux petits abattoirs;
- iii) Mise au point de plans intégrés d'amélioration de l'élevage;
- iv) Application de l'opération combinée écorchage-salage.

###### A l'échelon régional

27. En ce qui concerne les tanins synthétiques, il a été recommandé que les pays producteurs de cuir recherchent la coopération des pays africains producteurs de pétrole et de produits chimiques, comme l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et le Nigéria, en vue de la production de tanins synthétiques et autres matières tannantes chimiques.

#### A l'échelon international

28. Le marché des matières tannantes chimiques étant limité, et ces matières ne représentant en général qu'une petite partie de la production des usines chimiques, il serait difficile de convaincre les grands fabricants de produits chimiques tels que BASF, Bayer, etc., de participer à des entreprises communes de production de tanins synthétiques dans les pays africains. Cependant, l'ONUDI et la CEA étudieront la possibilité d'étendre aux matières tannantes chimiques la production des industries chimiques déjà installées en Afrique.

#### Industrie de la tannerie (point 5 de l'ordre du jour)

##### Considérations techniques sur les contraintes

29. En Afrique, l'industrie de la tannerie est caractérisée par la grande variété des machines employées. Les décisions nationales d'orienter l'industrie, soit vers le marché intérieur, soit vers l'exportation, ne manqueraient pas d'influer sur le niveau de la mécanisation à retenir. Il a été convenu que pour orienter l'industrie, en tout ou en partie, vers l'exportation, il fallait un degré relativement élevé de mécanisation, en particulier pour les opérations de finissage, ce qui nécessite d'importantes capacités de production et des matériels plus perfectionnés et plus coûteux et n'est, par conséquent, pas rentable pour les tanneries de moyenne importance.

##### Questions à examiner

#### A l'échelon national

30. Normalisation des machines et du matériel de tannerie.

#### A l'échelon international

31. a) Redéploiement par les pays développés d'installations de finissage;
- b) Conclusion d'accords d'entreprises communes avec des partenaires étrangers, accompagnés de garanties valables pendant un nombre d'années déterminé et portant sur les domaines suivants :

- 1) Gestion des installations;
- ii) Formation;
- iii) Fourniture de matériel et de pièces détachées;
- iv) Fourniture d'informations sur la mode;
- v) Arrangements concernant la commercialisation des produits.

32. On a évoqué l'exemple d'un pays africain, à savoir la République-Unie de Tanzanie, qui avait l'expérience du transfert des installations et des entreprises communes; dans le cadre d'un accord de coopération avec la Suède, une tannerie a été transférée à Moshi en 1966. Récemment, un autre accord d'entreprise commune a été signé entre la Société nationale de développement et une firme italienne, grâce à un financement de la Banque mondiale, en vue de la création d'une grande tannerie à Mwanza (transformation de 1 200 peaux par jour donnant 7,5 millions de pieds carrés de cuir traité par an).

#### Articles en cuir (point 5 de l'ordre du jour)

##### a) Chaussures

#### Considérations techniques générales sur les contraintes

33. Par rapport à l'Europe, le coût de production de chaussures en cuir dans certains pays africains est relativement élevé. Cela tient principalement à la médiocrité de la qualité et à la productivité plus basse (dans certains pays, au maximum 3,5 paires par homme et par jour, contre 10 paires dans certains pays européens).

34. Le fait que la mécanisation n'est pas uniforme constitue aussi un obstacle : en Egypte, qui compte 7 000 ateliers de fabrication de chaussures, on a constaté qu'il est difficile d'adopter ou d'appliquer des normes et de contrôler la qualité, alors que c'est possible dans de grands ateliers. La mauvaise qualité du cuir employé pour les empeignes et le coût élevé des matières importées soulèvent aussi des difficultés.

#### Questions à examiner

##### À l'échelon national

35. Adoption de mesures visant la normalisation et le contrôle de la qualité.

### À l'échelon international

36. La mise en oeuvre de matériels perfectionnés pour la fabrication de chaussures et d'éléments (formes et semelles synthétiques, par exemple) nécessiterait la conclusion d'accords d'entreprise commune avec des firmes étrangères pour faciliter l'application des normes internationales, l'ouverture de débouchés et la formation de techniciens à tous les niveaux.

#### b) Autres articles en cuir

### Considérations techniques générales sur les contraintes

37. Dans la région de l'Afrique, à l'exception peut-être de certains pays d'Afrique du Nord, la faiblesse du pouvoir d'achat et les conditions atmosphériques défavorables font qu'il n'y a à l'heure actuelle que peu d'intérêt pour la production d'articles en cuir tels que gants et vêtements. L'investissement nécessaire est modeste par rapport à celui qu'exige l'industrie de la chaussure, du fait qu'il s'agit simplement de machines à couper et à coudre. En sus de la mauvaise qualité des articles en cuir produits, la plupart des accessoires nécessaires, qui représentent environ 35 % du coût de la production, sont importés. Les accessoires produits localement sont d'une qualité assez médiocre et, en général, ne répondent pas aux tendances de la mode.

### Questions à examiner

#### À l'échelon international

38. Les participants ont noté les possibilités nouvelles ouvertes par la demande enregistrée récemment sur les marchés européens en ce qui concerne les vêtements en cuir, pour lesquels on utilise principalement des peaux de caprins et d'ovins. Comme on en trouve en abondance en Afrique, les participants ont recommandé que la Réunion de consultation envisage le transfert d'unités de production de vêtements en cuir dans des pays africains.

39. En ce qui concerne les accessoires métalliques, les participants ont recommandé la conclusion d'accords de licence, d'entreprises communes ou d'accords commerciaux avec des pays développés en vue de créer des installations de production d'accessoires dans les principaux pays producteurs d'articles en cuir de la région.

Infrastructure (point 7 de l'ordre du jour)

a) Infrastructure humaine

Considérations techniques générales sur les contraintes

40. En Afrique, l'industrie du cuir, à la suite de son expansion rapide, s'est heurtée à un obstacle de taille, à savoir la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Bien que plusieurs pays africains se soient dotés d'instituts ou de centres de formation, la majorité d'entre eux n'a pas de plan de formation à moyen ou à long terme pour l'industrie du cuir. En outre, quelques pays d'Afrique ne sont pas informés des moyens de formation existant dans d'autres pays de la région.

41. Bien qu'il soit possible, à l'échelon national, de former des travailleurs à un coût raisonnable, la formation à l'étranger de technologues et d'ingénieurs de niveau moyen et supérieur est fort coûteuse.

Questions à examiner

À l'échelon national

42. Il y aurait lieu d'établir pour la formation à tous les niveaux des plans à moyen et à long terme. Il faudrait procéder en permanence à la mise à jour de l'information qui devrait être mise à la disposition des pays en développement d'Afrique et d'autres régions et des pays développés.

Aux échelons régional et sous-régional

43. La CEA devrait diffuser l'information sur les plans nationaux de formation et sur les moyens de formation disponibles.

44. Pour ce qui est de la formation de cadres moyens et supérieurs, les pays d'Afrique devraient envisager la création de centres de formation régionaux et sous-régionaux. La CEA et l'ONUDI devraient s'intéresser à la formation supérieure en vue de cerner les possibilités de créer des centres de formation supérieure dans un ou deux pays d'Afrique. On a noté que la Tunisie était intéressée à examiner la possibilité de créer un centre de ce genre pour des stagiaires anglophones et francophones.

À l'échelon international

45. Après avoir débattu de la fermeture de tanneries et de fabriques de produits en cuir en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et en Suède, et du Centre de formation de Leeds (Royaume-Uni), les participants ont estimé qu'une coopération internationale devrait s'instituer pour :

- a) Transférer dans des centres de formation africains les machines et le matériel non utilisés des usines européennes fermées, ainsi que des modèles de démonstration des fournisseurs de matériel;
- b) Transférer en Afrique les instructeurs et le matériel didactique des centres de formation qui ont été fermés (tel celui de Leeds);
- c) Veiller à ce que les manuels concernant l'exploitation, l'entretien et les pièces détachées soient traduits en anglais ou en français, ainsi que dans la langue de travail du pays importateur. À tout le moins, la documentation essentielle concernant l'exploitation, l'entretien et les pièces détachées devrait être disponible dans la langue de travail locale.

b) Infrastructure financière

Considérations techniques générales sur les contraintes

46. Très souvent, les charges financières des pays d'Afrique sont plus élevées, étant donné les longs délais qui s'écoulent entre la commande et la mise en service des installations, ainsi qu'entre la commande et la livraison des produits chimiques et autres matières importées. À cela, il convient d'ajouter le taux élevé des intérêts généralement versés par les pays d'Afrique en compensation des risques considérablement plus élevés encourus dans les pays en développement. Enfin, les pays d'Afrique doivent aussi absorber des coûts plus élevés tenant à la surfacturation et à l'inclusion de matériel non indispensable.

Questions à examiner

À l'échelon international

47. Les fournisseurs internationaux de produits chimiques et autres apports ont été invités à aider à la création d'entrepôts en douane pour le cuir et les articles en cuir afin de réduire les coûts, actuellement élevés, du financement des importations.

48. Les fournisseurs internationaux ont également été invités à accorder des facilités de paiement dans les cas où il ne serait pas possible de créer des entrepôts en douane.

49. Les organisations de financement bilatéral ou international devraient aider à renforcer les institutions nationales pour le financement du développement industriel en accordant des crédits et en fournissant des services d'experts, de sorte que les pays d'Afrique puissent obtenir les meilleures conditions de crédit possibles pour le plus grand nombre de projets intéressant l'industrie du cuir.

Autres questions technologiques (point 8 de l'ordre du jour)

a) Recherche et développement

Considérations techniques générales sur les contraintes

50. Si l'on veut que les industries africaines du cuir et de la chaussure se développent rapidement sur une base solide, il faut les doter de centres pour la recherche appliquée ainsi que pour les essais de matériaux et de procédés.

51. Etant donné le développement rapide de la technologie, les activités de recherche à l'échelon national sont nécessaires pour l'adaptation de certains matériaux et procédés de fabrication. Or la plupart des pays d'Afrique, à l'exception - entre autres - de l'Egypte et du Nigéria, ne disposent pas de services de recherche.

Questions à examiner

À l'échelon national

52. Etant donné que les centres d'essais et de recherche pourraient aider les industries du cuir et de la chaussure à résoudre leurs problèmes technologiques, les participants ont recommandé que les gouvernements et les associations

professionnelles ou commerciales accélèrent l'établissement de tels centres. Il conviendrait en outre que les fabricants de cuir et d'articles en cuir s'organisent en associations professionnelles.

#### À l'échelon régional

53. Une coopération devrait s'instaurer entre les centres nationaux de recherche, notamment pour ce qui est de la normalisation, du contrôle de la qualité et de l'échange de données d'expérience. Il a été demandé à la CEA de fournir une assistance à cet égard.

#### À l'échelon international

54. Afin de faciliter la création d'un centre africain de recherche-développement pour l'industrie du cuir, il a été convenu d'inviter la CEA à déterminer dans quelle mesure les divers pays d'Afrique seraient intéressés à accueillir un tel centre et disposés à fournir des moyens financiers et autres nécessaires à cet égard. Il a été demandé à l'ONUDI de rechercher dans quelle mesure les organismes bilatéraux et les institutions de recherche et organismes professionnels existants à l'échelon international seraient disposés à négocier avec les pays d'Afrique intéressés et à leur fournir l'assistance dont ils ont besoin.

#### b) Problèmes d'environnement

##### Considérations techniques générales sur les contraintes

55. Les niveaux de pollution dangereusement élevés constatés dans les pays développés n'ont pas encore été atteints dans les pays en développement. En conséquence, ces pays devraient acquérir des techniques de protection de l'environnement adaptées aux niveaux de pollution atteints dans chacun d'entre eux.

##### Questions à examiner

##### À l'échelon national

56. Les gouvernements devraient adopter et appliquer des mesures de protection de l'environnement adaptées aux niveaux de pollution atteints dans leurs pays.

A l'échelon international

57. Les pays en développement d'Afrique devraient s'efforcer de conclure des accords et d'établir une coopération avec les pays développés pour pouvoir s'assurer les services de spécialistes et les connaissances techniques nécessaires dans ce domaine.

Accès aux marchés (point 9 de l'ordre du jour)

Considérations techniques générales sur les contraintes

58. Le marché des chaussures en cuir et de certains autres articles en cuir est très sensible et doit suivre les fréquents changements de la mode. Les pays d'Afrique, à l'exception probablement des pays d'Afrique du Nord, ne sont pas en mesure de faire face à de tels changements, et ce pour diverses raisons : incapacité de prévoir des modifications de modèles ou d'en tenir compte, difficultés rencontrées pour importer les produits chimiques, colorants et accessoires nécessaires au rythme imposé par l'évolution de la mode, éloignement des pays d'Europe et coût élevé des transports aériens et maritimes.

59. Les consommateurs des pays développés ont un préjugé favorable pour les marques bien connues.

60. Les mesures de protection douanière prises à l'encontre du cuir et des articles en cuir sont indûment différenciées selon le degré de transformation.

Questions à examiner

A l'échelon national

61. Les pays d'Afrique devraient veiller à l'application de normes de qualité en ce qui concerne le cuir et les articles en cuir destinés à l'exportation.

62. Il conviendrait de créer, pour le cuir et les articles en cuir, des offices nationaux pour la promotion des exportations, qui constituerait une base institutionnelle pour le marketing.

A l'échelon régional

63. Il conviendrait d'encourager la coopération commerciale à l'échelon régional, la préférence étant accordée aux échanges intra-africains de cuir et d'articles en cuir.

A l'échelon international

64. Les pays développés et les pays en développement devraient coopérer en matière de sous-traitance internationale afin de surmonter les obstacles ~~des~~ aux modifications de la mode et à l'attachement des consommateurs à certaines marques.
65. Une réduction du coût des transports internationaux par air et ~~par mer~~ faciliterait l'exportation du cuir et d'articles en cuir des pays en développement vers les pays développés.
66. L'instauration du libre-échange pour le cuir et les articles en cuir faciliterait l'expansion des courants commerciaux entre pays développés et pays en développement. Elle entraînerait en outre une baisse des prix aux consommateurs et, partant, un accroissement du taux de consommation.
67. Il a été demandé aux acheteurs des pays en développement et des pays développés d'intensifier et d'étendre leurs activités dans les pays d'Afrique, particulièrement pour ce qui est d'exploiter les possibilités d'utiliser les installations de production existant dans divers pays africains pour les divers stades de transformation. Cette formule est appliquée dans d'autres régions, par exemple l'Asie, au grand avantage de tous les intéressés.

Redéploiement de l'industrie (point 10 de l'ordre du jour)

Considérations techniques générales sur les contraintes

68. Pour diverses raisons, les tanneries dans les pays développés cessent leurs activités; il existe donc des possibilités de redéploiement vers les pays en développement. Cependant, il faudrait qu'avant de tirer parti de ces possibilités les pays en développement déterminent si le matériel de tannerie employé leur convient du point de vue technique et si l'approvisionnement en pièces de rechange sera garanti, qu'ils s'informent des coûts supplémentaires entraînés par le démontage et la remise en état de marche des installations et qu'ils s'assurent que les estimations et les prix sont équitables.

Questions à examiner

À l'échelon national

69. Les gouvernements doivent veiller à ce que des garanties appropriées soient prévues pour le fonctionnement du matériel et que la fourniture de pièces de rechange soit assurée.

À l'échelon régional

70. La CEA a été invitée à déterminer dans quelle mesure les principaux pays africains producteurs de cuir seraient intéressés à accueillir de telles industries.

À l'échelon international

71. Il a été demandé à l'ONUDI de déterminer l'intérêt que présente pour les pays développés le redéploiement des tanneries et autres entreprises du secteur des articles en cuir, afin de mettre en présence, lors de la réunion de novembre, les représentants de ces pays et les représentants des pays d'Afrique ayant informé la CEA de leur intérêt pour un tel redéploiement.

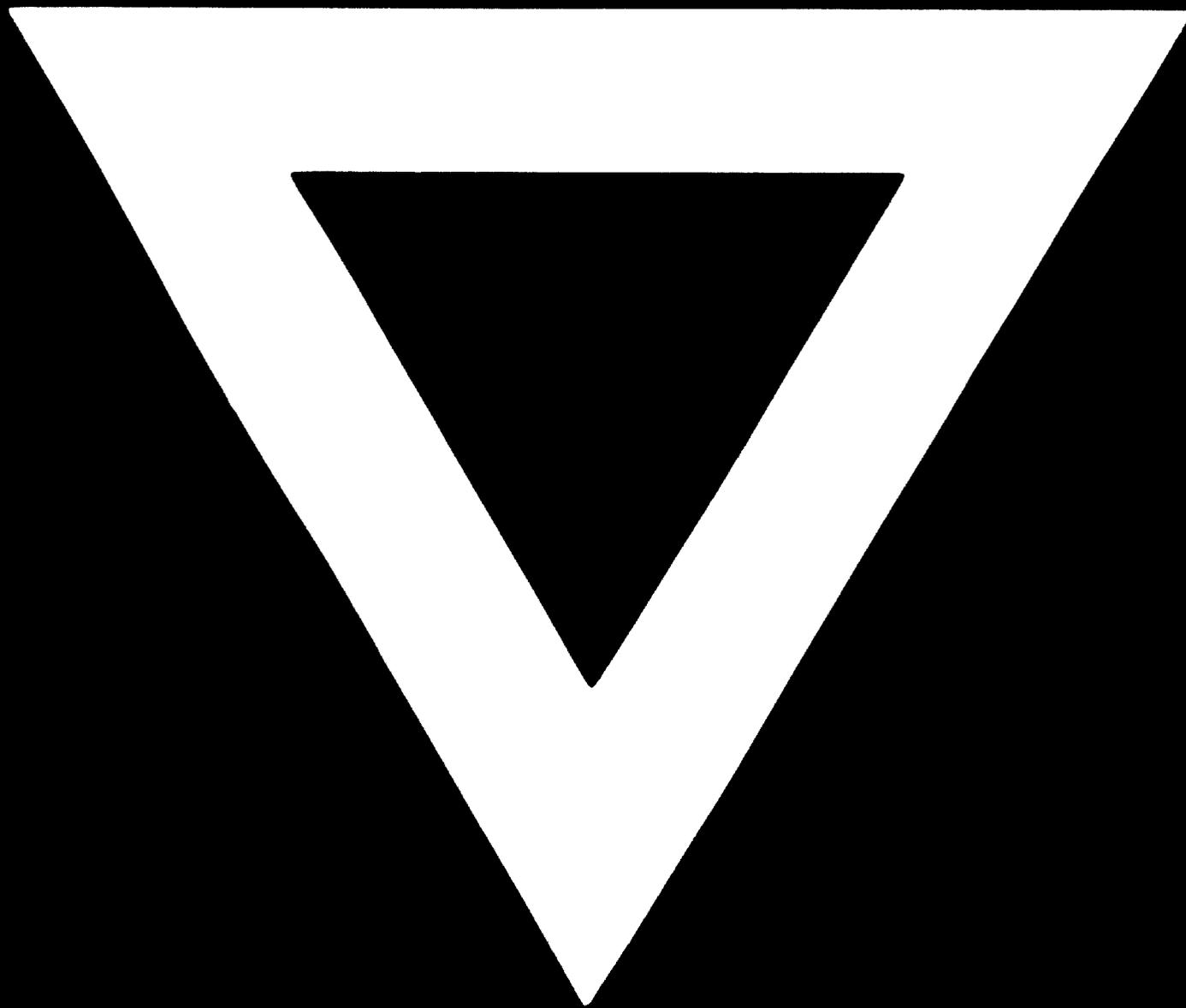
72. Il a également été demandé à l'ONUDI de fournir une assistance pour ce qui est de veiller à ce que ce redéploiement soit avantageux pour toutes les parties intéressées.

Débat et adoption du rapport de la réunion (point 11 de l'ordre du jour)

73. Les participants à la réunion ont adopté le présent rapport à l'unanimité, le 1er juillet 1977.



**C-670**



**78. 11. 08**